



LE PRADET

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20260814-26-DEC-DGS-098-AR
Date de télétransmission : 01/09/2026
Date de réception préfecture : 01/09/2026

Publié le 02/09/2026

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
26-DEC-DGS-098

DECISION DU MAIRE
PORTANT ACTUALISATION DES TARIFS DE MISE EN FOURRIERE, DE SOINS
ET DE GARDIENNAGE DES ANIMAUX ERRANTS

Le Maire de la Commune du PRADET,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-27, L 2212-1 à L 2212-4 ;

VU le code rural et notamment l'article L.211-22,

VU la délibération du Conseil Municipal n°26-DCM-DGS-017 du 27 mars 2026 portant délégation à Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°21-DCM-DGS-073 en date du 14 juin 2021 portant signature d'une convention avec la ville d'Hyères pour l'accueil des animaux mis en fourrière ;

VU la délibération n°23-DCM-DGS-104 en date du 18 décembre 2023 portant signature d'une convention avec l'association Herpeto-Logis pour la mise en fourrière de certains animaux non domestiques ;

VU la décision N° 21-DEC-DGS-077 en date du 13 juillet 2021 portant modification des tarifs de la mise en fourrière des animaux errants,

VU la décision municipale n°26-DEC-DGS-067 en date du 17 avril 2026 « portant sur la fusion des régies de recettes « fourrière animale » et « occupation du domaine public » en une régie unique ;

CONSIDERANT que dans le cadre de ses pouvoirs de police, le Maire est tenu de prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation de tous les animaux errants sur son territoire ;

CONSIDERANT les différents prestataires chargés de l'accueil des espèces animales ;

CONSIDERANT l'éloignement des lieux de dépôts des animaux mis en fourrière ;

CONSIDERANT la spécificité des captures, des soins à apporter et des conditions de gardiennage de ces animaux ;

26-DEC-DGS-098**DECIDE**

ARTICLE 1 : la décision municipale N° 21-DEC-DGS-077 en date du 13 juillet 2021 portant modification des tarifs de la mise en fourrière des animaux errants est abrogée.

ARTICLE 2 : A compter du 1^{er} septembre 2026 les tarifs de mise en fourrière, de gardiennage et des soins des animaux errants sont revus conformément à l'annexe ;

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, affichée à la police municipale et publiée sur le site Internet de la ville.

Communication de cette décision sera donnée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

**Le Maire,
Hervé STASSINOS**

**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE****LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.

26-DEC-DGS-098**ANNEXE**

FOURRIERE		
Chiens, chats et animaux de même gabarit	Frais de recherche	10.00€ TTC
	Capture	30.00€ TTC
	Frais de déplacements	60,00€ TTC
Nouveaux animaux de compagnie (NAC)	Frais de recherche	10.00€ TTC
	Capture	50.00€ TTC
	Déplacement	100.00€ TTC

SOINS		
Chiens, chats et animaux de même gabarit	Visite vétérinaire	29,90€ TTC
	Puçage	57,40€ TTC
	Euthanasie	60,00€ TTC
	Visite (griffeur ou mordeur)	84,00€ TTC
	Visite comportementaliste	144,00€ TTC
	Incinération	96,00€ TTC

GARDIENNAGE		
Chiens, chats et animaux de même gabarit Fourrière de Hyères	1 ou 8 jours (forfait)	80.00€ TTC
Nouveaux animaux de compagnie (NAC)	Serpent n'excédant pas 1,50 m à l'âge adulte	2.00€ TTC/jour
	Serpent n'excédant pas 3 m à l'âge adulte	4.00€ TTC/jour
	Serpent dépassant 3 m à l'âge adulte	5.00€ TTC/jour
	Lézard n'excédant pas 1 m à l'âge adulte	3.00€ TTC/jour
	Lézard n'excédant pas 1,5 m à l'âge adulte	5.00€ TTC/jour
	Lézard dépassant 1,5 m à l'âge adulte	6.00€ TTC/jour